

DOSSIER DE PRESSE

6 SEPTEMBRE 2016

LES ÎLES DU FINISTÈRE



LANCEMENT OPÉRATIONNEL DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pionnières, les îles du Finistère dévoilent la feuille de route d'un programme pilote de grande ampleur sur les plans écologique et énergétique, notamment sur les îles non raccordées au réseau électrique continental.





LES ILES DU FINISTÈRE :

LANCEMENT OPÉRATIONNEL DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pionnières, les îles du Finistère dévoilent la feuille de route d'un programme pilote de grande ampleur sur les plans écologique et énergétique, notamment sur les îles non raccordées au réseau électrique continental. Après plusieurs années de mobilisation et d'action, elles passent un cap en déployant un projet ambitieux, reconnu par deux appels à projets complémentaires.

En 2015, l'Association des îles du Ponant (AIP) a été lauréate de l'appel à projet de la Région Bretagne « Boucle énergétique locale » (BEL) pour le compte des îles de Sein, Molène et Ouessant. Les 3 îles sont engagées dans une démarche de transition énergétique avec des projets de maîtrise de l'énergie, de production d'énergie à partir de sources renouvelables, de pilotage et de stockage de l'énergie.

Au terme des 3 années, l'objectif est d'aboutir à une forte réduction des consommations d'énergie fossile en s'appuyant sur 5 leviers :

- La réduction des consommations d'énergie
- La production locale d'énergie à partir de sources renouvelables
- Le pilotage, la gestion « intelligente » et le stockage de l'énergie
- La sensibilisation, la formation et la participation des usagers et du grand public pour développer de nouveaux usages favorisant la consommation d'EnR* plutôt que d'énergie fossile
- Un volet prospectif pour la mise en place de nouvelles actions, visant l'autonomie à base d'énergies renouvelables.

En 2015, l'AIP a également été lauréate de l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) pour le compte des 5 îles finistériennes¹ : Batz, Molène, Ouessant, Sein et Saint-Nicolas des Glénan.

L'appui financier de l'Etat permettra aux 5 îles du Finistère de poursuivre et d'amplifier sur 3 ans les actions engagées dans les 5 secteurs clés de la transition énergétique et écologique:

- Bâtiment : réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace publics
- Énergie propre : production d'énergies renouvelables locales
- Économie circulaire : développement de la gestion durable des déchets
- Démocratie participative : promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.
- Biodiversité : la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

A l'horizon 2030, les partenaires (les communes de Ouessant, Sein et Molène, l'ADEME, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental du Finistère, le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère, les sociétés EDF, ENEDIS et SABELLA) **visent un objectif de 100% d'énergie renouvelable pour Ouessant, Molène et Sein, îles non raccordées au réseau continental.**

Le 6 septembre 2016, l'AIP réunit ses partenaires à Molène² et donne le top départ de ces deux programmes ambitieux.

Après une visite du Lédenez, îlot rattaché à Molène par un estran à marée basse, et de ses cabanes de goémoniers réhabilitées et autonomes en énergie, des temps de rencontres avec les habitants, contributeurs essentiels pour la réussite des objectifs, ont permis d'installer les premières ampoules LED et de tester les économies d'énergie.

Les leviers d'action sont multiples : les énergies renouvelables avec des installations photovoltaïques sur le patrimoine communal, l'emblématique hydrolienne Sabella préfigurant une ferme pilote de plusieurs hydroliennes immergées à Ouessant ; l'amélioration des performances énergétiques du bâti existant, la modernisation de l'éclairage public, la réduction des consommations d'énergie dans l'habitat privé ; la mobilité plus vertueuse avec des bornes de recharge autonomes pour les véhicules électriques ; l'utilisation du bois énergie ; la diffusion de kits poules poulaillers à moindre coût pour diminuer la part de bio-déchets dans les ordures ménagères, etc.

¹ Autres îles bénéficiant du programme TEPCV : Bréhat, Groix, Île aux Moines, Arz, Belle-Ile, Houat, Hoëdic et Yeu.

² Distante d'environ 15 kms du Conquet, Molène (72 hectares) est une île non interconnectée au réseau électrique continental. L'électricité est produite par une centrale au fioul. Le facteur d'émission de GES y est **13 fois plus élevé** que sur les îles connectées et le continent (0,777kg de CO₂ émis par kWh produit versus 0,061 kg).

Les installations d'énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et l'expérimentation d'un système intelligent « smart grids » de la gestion de la demande en électricité en lien avec le stockage de l'énergie répondent aux objectifs de la problématique énergétique bretonne.

A terme, ce programme a vocation à être décliné afin d'accompagner les nécessaires mutations des autres îles de Bretagne dans le domaine de la transition écologique et énergétique.

L'INSULARITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sur les territoires insulaires, la gestion durable des ressources apparaît comme une évidence, que ce soit pour les milieux naturels, les territoires agricoles, l'eau, les paysages.

Les îles sont particulièrement vulnérables face aux effets du changement climatique (entre autres, l'élévation du niveau des océans). Les habitants, comme les élus, sont pleinement conscients de l'urgence d'agir pour atténuer au maximum les conséquences du changement climatique.

La préservation du territoire, restreint au cœur d'un espace marin, dans un environnement exceptionnel, est un sujet d'autant plus important qu'il est le support de toutes les activités économiques dont le tourisme, devenu pour les îles, la première activité économique.

La question de l'énergie est une composante majeure de la qualité de vie nécessaire au maintien des communautés insulaires et à la gestion des ressources. Après une diminution importante de la population au cours du 20^e siècle, le nombre d'habitants dans les îles du Finistère s'est stabilisé. Un renouveau économique est actuellement observé, porté par de nouveaux entrepreneurs. Ces activités (pêche, agriculture, artisanat, services) optimisent et valorisent les ressources des îles.

Le coût d'approvisionnement, que ce soit par un lien permanent au continent (ex : câble électrique) ou par une liaison nautique (transport maritime) font de ces territoires des lieux prioritaires pour engager concrètement les actions de la transition énergétique.

La maîtrise de l'énergie représente un enjeu fort dans les îles non raccordées au réseau électrique continental. Aujourd'hui, Ouessant, Molène et Sein produisent leur électricité grâce à des centrales au fioul. Depuis plusieurs années, les îles du Finistère et leurs partenaires engagent des actions de maîtrise de la demande en électricité pour diminuer les consommations de fioul des centrales et donc réduire les émissions totales de CO₂.

Si des actions d'économies d'énergie ont été engagées et se poursuivent sur la majorité des îles au niveau des logements, des améliorations doivent être envisagées pour les bâtiments publics anciens, souvent de piètre qualité énergétique.

Concernant la question des déchets, l'insularité induit des contraintes fortes au niveau de leur gestion. Les collectivités sont engagées depuis longtemps dans la mise en œuvre de dispositifs de collecte, de tri et de conditionnement des déchets pour leur traitement dans des structures spécialisées continentales. Afin d'optimiser le transport maritime vers le continent, certaines îles ont opté pour le compactage et l'enrubannage des déchets, comme Molène, Ouessant et Sein). D'autres ont fait le choix de compacter les déchets via des caissons étanches (Batz).

En 2014, 15 006 tonnes de déchets (hors gravats et déchets verts) ont été produites sur les 15 îles, soit 953, 64 kg par habitant permanent³. Outre les impacts sur la qualité de vie et l'environnement, les déchets participent à l'augmentation des consommations d'énergie via les équipements de collecte, de traitement et de transport.

La transition écologique et énergétique fait partie des axes de travail prioritaires des Iles du Ponant.

³ Chaque année en France, un habitant produit 354 kg d'ordures ménagères. Les calculs sont réalisés par l' [Ademe](#) à partir des tonnages des poubelles des ménages (hors déchets verts) collectées par les collectivités locales.

Boucles énergétiques locales :

La Région place les territoires et les îles au cœur du défi énergétique breton

Le fait est connu. La Bretagne consomme davantage d'énergie qu'elle n'en produit, qui plus est, la demande ne cesse de croître à un rythme supérieur au niveau national⁴. Pour réduire cette dépendance énergétique, l'État, l'ADEME et la Région Bretagne ont signé début 2011 le "Pacte électrique breton". Son objectif : réduire par 2 puis par 3 la croissance de la consommation en agissant sur 3 leviers : la maîtrise de la demande en électricité (MDE), le développement de la production d'énergies renouvelables et la sécurisation de l'alimentation électrique.

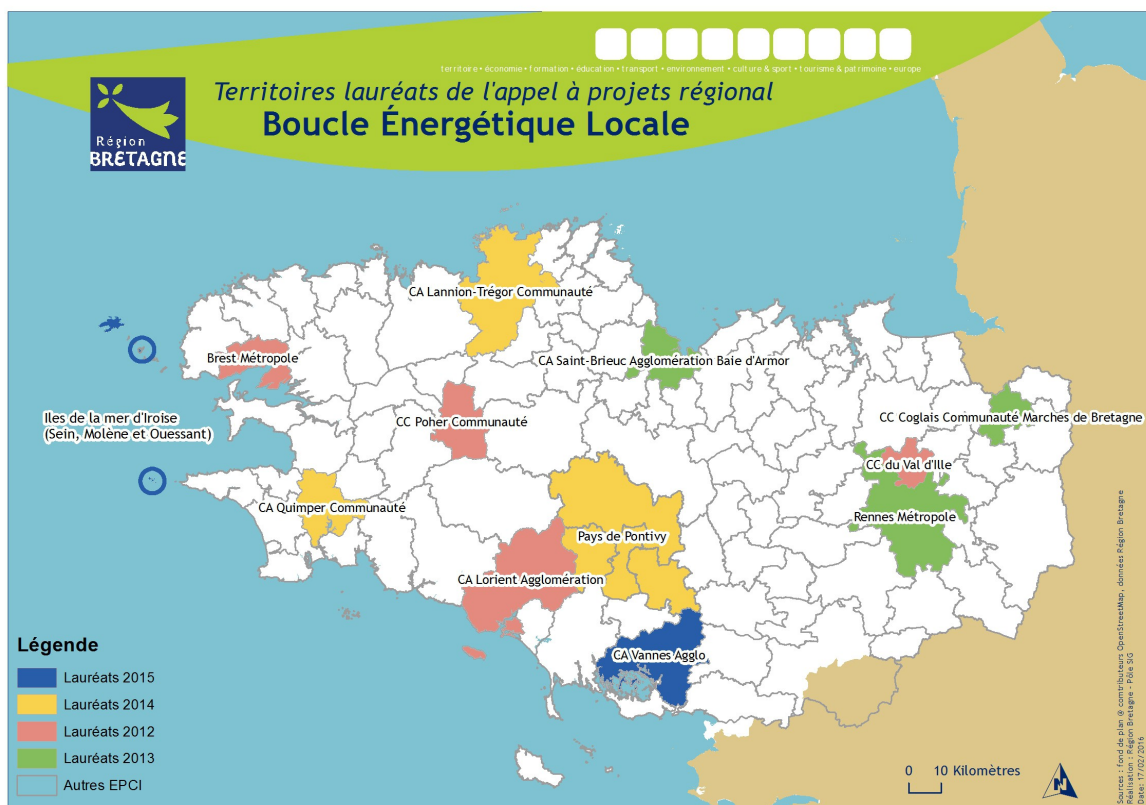
Les actions entreprises (développement des énergies renouvelables, Smart grids, plan bâtiment durable...) ont déjà produits des effets : en 2014, la Bretagne a pu couvrir 13,3 % de ses besoins électriques (dont 86 % produits à partir d'énergies renouvelables) contre 8,6 % en 2009.

De manière complémentaire, pour imaginer de nouvelles solutions énergétiques mais aussi pour répondre aux enjeux climatiques associés⁵, la Région est persuadée que les territoires ont leur rôle à jouer. Par de nombreux dispositifs, elle les encourage à mettre en place, à leur échelle, des projets et des politiques énergétiques adaptés à leurs problématiques. Entre 2012 et 2015, elle a ouvert un appel à projets pour épauler financièrement les collectivités (Communautés de communes, Pays, SCOT...) à mettre en place des « Boucles énergétiques locales », pour mieux équilibrer production et consommation d'énergie sur leur territoire, tout en valorisant leurs propres ressources locales.

Production locale d'énergies renouvelables, rénovation énergétique, sécurisation et gestion intelligente des réseaux, stockage d'énergie, sensibilisation, formation, sont autant d'outils que peuvent actionner les collectivités.

Cette initiative régionale rejoint désormais la démarche "territoires à énergie positive pour la croissance verte" lancée en 2014 par l'État.

Les boucles énergétiques locales en quelques chiffres



4 Entre 2003 et 2013, la consommation électrique a augmenté de 20 % en Bretagne alors que dans le même temps, au niveau national, cette augmentation n'était que de 6 %.

5 Très rapidement, la Région a fait émerger la nécessité d'intégrer à sa politique énergétique les questionnements liés aux changements climatiques. Elle a adopté un schéma régional climat air énergie (SRCAE) déclinés en Plans climat énergie territoriaux (PCET).

Au terme des 4 appels à projets 2012, 2013, 2014 et 2015, la Région a soutenu 11 projets de boucles énergétiques locales pour lesquels elle se consacre, dorénavant, au suivi et à l'accompagnement. Elle a d'ores-et-déjà engagé quelque 860 000 € pour leur animation et leur expertise, et 315 000 € au titre de son soutien aux investissements. **quelques exemples de projets de boucles énergétiques accompagnés**

- Brest Métropole : Stockage thermique d'énergie sur le site de l'UBO, Optimisation de l'éclairage public et mise en place d'un réseau électrique intelligent sur le site des Capucins...
- Lorient Agglomération : rénovation de l'installation électrique d'un complexe sportif à Hennebont, centrale photovoltaïque en autoconsommation (école de Keroman)...
- Îles de la Mer d'Iroise : amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public (LED) à Ouessant.

Alors qu'elles font partie des îles non raccordées au réseau électrique continental, Ouessant, Molène et Sein produisent leur électricité grâce à des centrales au fioul. Depuis plusieurs années des actions ont été engagées en vue de réduire ces consommations et la production de gaz à effets de serre associée. Le projet de boucle énergétique locale proposée pour ces trois îles par l'association des îles du Ponant (AIP) a été retenu par la Région Bretagne. Et, la même année, l'AIP été également lauréate de l'appel à projets national "territoire à énergie positive pour la croissance verte".

Pionnières, les îles du Finistère dévoilent, aujourd'hui, la feuille de route d'un programme pilote de grande ampleur sur les plans écologique et énergétique. L'objectif attendu est une diminution de 37 % des émissions totales de CO₂. Les partenaires ambitionnent, à l'horizon 2030, d'atteindre 100% d'énergie renouvelable pour les trois îles de Ouessant, Molène et Sein. La Région soutient cet objectif et appuie notamment tous les projets d'énergies marines qui peuvent y contribuer.

La Région soutient le développement durable des îles bretonnes

Après avoir soutenu des programmes d'économie d'énergie sur les îles, la Région Bretagne signait, fin 2008, un premier contrat d'ensemble pour le développement durable de ces îles avec l'Association des Îles du Ponant. L'ambition principale était alors de permettre à leurs habitants d'y vivre et d'y travailler.

Elle a renouvelé cet engagement en signant un nouveau contrat de partenariat pour la période 2015-2020 : une enveloppe de 6,05 M€ sera réservée aux 12 îles bretonnes. Dans la continuité du précédent, outre le développement du logement et de l'économie, ce contrat met tout particulièrement l'accent sur la préservation des ressources et le soutien à la transition énergétique. L'État s'associe à la Région pour ce contrat et apporte une aide supplémentaire de 4 M€.

L'objectif est notamment de soutenir la production d'énergies renouvelables et les démonstrateurs pilotes.